

Chers amies et amis alpagistes,

L'été caniculaire de 2018 a été un défi majeur pour l'économie alpestre et l'agriculture. Dans certaines régions, la situation de l'eau ne s'est toujours pas normalisée. Nous allons malheureusement devoir faire face à l'avenir à une recrudescence de ces situations extrêmes. Il est essentiel que des acteurs tels que l'Aide Suisse aux Montagnards, Agridea ou les cantons et la Confédération aident les alpages à engager les investissements nécessaires pour s'adapter à des étés plus chauds et plus secs.

Malgré la canicule, le fromage d'alpage est de nouveau d'excellente qualité cette année. Au nom de l'économie alpestre suisse, je tiens à remercier toutes les alpagistes qui ont su, avec passion, compétence et savoir-faire, tirer le meilleur des alpages, des animaux et du lait.

La révision de la loi sur la chasse sera discutée par le Conseil national lors de la prochaine session de printemps. Les décisions du Conseil des États vont dans la bonne direction. Elles permettent de réguler plus facilement les grands prédateurs. Pour que cette proposition ait également une chance d'être approuvée par le Conseil national, je vous invite à contacter vos parlementaires pour leur faire part des préoccupations de l'économie alpestre. Soyez-en remerciés d'avance.

En vous adressant tous mes vœux de prospérité et de succès pour vous et votre exploitation.

Votre président



Politique agricole 2022+

Le Conseil fédéral a présenté le 14 novembre dans son rapport sur la politique agricole à partir de 2022 son point de vue sur l'évolution du secteur agricole en Suisse. Le montant des enveloppes financières devrait rester stable. Il n'est pas prévu de transfert de fonds majeur d'une zone à l'autre. Le Comité de la SSEA prendra position de façon détaillée sur le projet de mise en consultation lors de la session de février 2019. D'ici là, les sections cantonales peuvent faire part de leurs préoccupations à la SSEA et lui communiquer leurs positions. Notre organisation se fera le porte-parole des préoccupations exprimées par les cantons.

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/politik/agrarpolitik/a/p22plus.html>

Suspension de l'abonnement

Les exploitations alpestres non reliées au réseau électrique public bénéficient d'une aide pour l'installation d'une source d'alimentation électrique appropriée pour la téléphonie IP. En collaboration avec la société Schleuniger AG et Swisscom, 90 exploitations alpestres seront équipées de batteries de stockage d'ici la fin 2019. Une soixantaine d'exploitations ont opté pour une solution électrique individuelle soutenue financièrement par un montant forfaitaire. L'abonnement Swisscom Line basic peut désormais être suspendu pendant les mois d'hiver. Tout service supplémentaire est exclu. Signalez à Swisscom les abonnements que vous souhaitez suspendre au 0800 800 800 ou au numéro pour clients professionnels 0800 055 055.

<http://www.alpwirtschaft.ch/aktuell/umstellung-auf-ip-telefonie/>

18^{ème} concours des fromages d'alpage de l'OLMA

Un concours des fromages d'alpage est organisé depuis l'an 2000 dans le cadre de la Foire suisse de l'agriculture et de l'alimentation de Saint-Gall (OLMA). Malgré la sécheresse et la baisse des volumes de production, l'année a été excellente en termes de qualité fromagère, comme le confirme Markus Hobi, président du jury et membre du Comité de la SSEA. La qualité des fromages s'est fortement améliorée ces dernières années, grâce à un plus grand professionnalisme, une meilleure formation et des équipements techniques plus performants. Le guide des bonnes pratiques de production dans les exploitations d'estivage en vigueur depuis 2016 constitue une base essentielle pour l'assurance qualité.

<https://www.olma-messen.ch/de>

Déclassement du loup

Dans une lettre du 16 août 2018, le Conseil fédéral a demandé au Conseil de l'Europe de faire passer le loup de la catégorie « espèces strictement protégées » à celle des « espèces protégées » dans la Convention de Berne. Il justifie sa proposition par l'augmentation de la population de loups européens, le manque d'harmonisation du statut de protection dans les différents États européens et la nécessité de réguler l'expansion des loups durablement et à long terme. La question devrait être examinée par le Comité permanent de la Convention de Berne à la fin du mois de novembre. Indépendamment de cette procédure, le Conseil national statuera en second conseil sur la révision de la loi sur la chasse lors de la session de printemps 2019.

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20170052>

www.alpwirtschaft.ch

Estivage de courte durée

Le Conseil fédéral a approuvé fin octobre le train d'ordonnances agricoles 2018. La SSEA regrette l'abandon de la réglementation sur l'estivage de courte durée, pour laquelle elle avait proposé des solutions de remplacement équitables.

L'OFAG introduit à la place une contribution forfaitaire pour le bétail laitier d'un montant de 40 francs par pâquier normal pour les vaches traites. Les nouvelles contributions profiteront ainsi à toutes les exploitations d'alpage avec économie laitière et resteront donc dans la zone d'estivage.

L'alignement des aides à l'investissement pour les étables à stabulation entravée sur celles des étables à stabulation libre profite aux étables alpestres, qui utilisent en grande partie des systèmes d'attache. L'abolition de la discrimination des étables à stabulation entravée fait suite à une motion présentée par Erich von Siebenthal en 2014.

Un « plus » pour la montagne

Quatre ans après l'introduction du label « Produit d'alpage », l'utilisation du logo reste limitée. La valeur ajoutée de la labellisation des produits d'alpage est difficilement perceptible. Le label « Produit de montagne » jouit en revanche d'une popularité croissante auprès des producteurs locaux. Les fromageries de montagne à forte référence territoriale ont découvert la valeur de ce label de qualité fédéral qui garantit la crédibilité de leurs produits.

<http://www.schweizerbergprodukte.ch/origine.html>

Questions des membres

Incinération après débroussaillage Conformément à la législation, l'incinération de déchets verts n'est plus possible sur les alpages que dans des cas exceptionnels, et nécessite une approbation ou une autorisation de la part des autorités cantonales. Le régime des autorisations diffère considérablement d'un canton à l'autre. La SSEA recommande aux sections

des cantons dotés d'un régime d'autorisations restrictif de contacter les autorités pour demander une simplification des démarches

Notification des équidés

Les propriétaires de chevaux doivent annoncer les mouvements de leurs animaux dans la banque de données du trafic des animaux. Les données sur la durée de séjour sur les alpages ne sont donc pas fiables. Cela peut éventuellement avoir une influence sur la charge et le paiement des contributions d'estivage. La SSEA examine les possibilités d'améliorer cette situation.

Réorganisation de la SSEA

La SSEA réexamine le cahier des charges du secrétariat et la composition du Comité. La Société poursuit ainsi sa réorganisation, qui a débuté avec la création de nouvelles sections cantonales en 2015. La SSEA souhaite à l'avenir se concentrer davantage sur les services aux membres et rationaliser son organisation.

Agenda 2019

Février : débat « Nos produites laitières sont-ils un modèle en voie de disparition ? » (Informations détaillées dans la revue « Bündner Bauer »).

Mars : conférence des sections de Suisse orientale de la SSEA dans la région de Glaris (Informations détaillées dans la revue « Bündner Bauer »).

11 avril : journée des maîtres d'alpages au Plantahof.

26/27 juillet : excursion de la SSEA sur les alpages de Vals.

8 novembre : AG de la SSEA à Schüpheim (LU)

Pour plus d'informations sur ces événements, cliquer sur le lien suivant:

https://www.zaip.ch/aktuell/ak_ve.html

Qui nous sommes

Organisation faîtière œuvrant au niveau national, la SSEA représente les intérêts des acteurs des zones d'estivage. Les zones d'estivage occupent le tiers des surfaces agricoles suisses et sont gérées par environ 6800 exploitations alpestres.

Comité

Von Siebenthal Erich
Président de la SSEA, Conseiller national, BE

Ludi Toni
Vice-président de la SSEA, paysan, VD

Aebersold Heinz
Vice-directeur du SAB, AG

Böbner Christoph
Chef du service cantonal de l'agriculture et des forêts, LU

Gendotti Mauro
Vétérinaire, TI

Gujan Töni
Responsable du service de l'économie alpestre du Plantenhof, GR

Hefti Werner
Paysan et alpagiste, GL

Hobi-Schlegel Markus
Directeur du centre agricole de Saint-Gall, SG

Kohler Hans
Paysan et président de CasAlp, BE

Lötscher Oskar
Vice-président de la SFEA, FR

Müller Stefan
Chef du département de l'agriculture et de la sylviculture, AI

Pfyl Theo
Paysan et consultant, SZ

Schwery Moritz
Directeur du centre agricole de Viège, VS

Zumstein David
Paysan et alpagiste, OW